

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT
SUSPENSION D'UN SENS INTERDIT**

Sens interdit Rue du Château

N° 115

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT une manifestation « Fête du Village » organisée par le Comité des Fêtes sur la voie communale lieu-dit : « Place Gabriel Péri » qui se déroulera du vendredi 05 juillet 2019 au mardi 09 juillet 2019.

ARRETE

ARTICLE 1 : une manifestation « Fête du Village » organisée par le Comité des Fêtes sur la voie communale lieu-dit : « Place Gabriel Péri » qui se déroulera du vendredi 05 juillet 2019 au mardi 09 juillet 2019 inclus.

La circulation se fera à double sens « Rue du Château » et la réglementation du sens interdit sera momentanément suspendue du vendredi 05 juillet 2019 à 06h au mardi 09 juillet 2019 à 08h.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 21 juin 2019.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**

